

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la SALLE des FÊTES, sous la présidence de **Monsieur Jean-Marc SIGNORET, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020

PRESENTS : M. S. MARGALEF – Mme L. RAMBAUD - M. J-C. PEINTRE - Mme F. REYNET - M. D. SERROR - Mme C. MATHÉ - M. P. CAPDEVIELLE – Mme C. SANCHEZ FLORES - M. P. GRELLETY Mme D. CHABAS - MM. P. ABIVEN - D. BRÉCHAND - F. VEYRADIER – Mme A. MARCANDELLA - MM. G. LEFRANS - F. VIDAL - C. BIROT – Mme C. MORIZE

PROCURATIONS : Mme C. GIANNORSI (donne procuration à M. J-M. SIGNORET) – Mmes K. FORGERON (donne procuration à F. VEYRADIER) - C. REMY (donne procuration à M. J-C. PEINTRE)

EXCUSÉS : Mme S. PETITJEAN – MM. P. MATHIEU - D. FUSTER - Mme M. DAGUERRE

ABSENTE : Mme L. CHAMBERLIN

Secrétaire de séance : Mme Christelle MATHÉ

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie.

◆ Lecture des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision n° 44 du 16 juin 2020

Signature convention ENEDIS pour raccordement du projet SCI LOAN-XUAN - Parcelles AZ 424 et 497 - Impasse du Château d'Eau

Considérant la demande de raccordement électrique de la SCI LOAN-XUAN, pour raccorder sa nouvelle construction au réseau électrique par l'Impasse du Château d'Eau et l'inexistence du réseau sur cette voie, il est nécessaire de signer la convention de servitudes sur les parcelles AZ 424 et AZ 497, Impasse du Château d'Eau correspondant à l'établissement à demeure dans une bande d'un mètre de large, d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 192 m ainsi que ses accessoires.

Décision n° 45 du 23 juin 2020

Effraction et dégradations aux vestiaires du stade - Remplacement de portes

Considérant la déclaration de sinistre relative à l'effraction et dégradations aux vestiaires du stade évaluées à 7 871.01 € HT soit 9 445.21 € TTC (rideau métallique et portes intérieures),

Considérant la nécessité de changer les 3 portes intérieures des vestiaires du stade et le rideau métallique,

Il est décidé d'engager les devis reçus par la société ALU MEDOC à CISSAC MEDOC pour un montant de :

- Portes intérieures : 5450.01 € HT soit 6 540.01 € TTC,
- Rideau métallique : 2 421.00 € HT soit 2 905.20 € TTC

Il est précisé que le reste à la charge de la commune après indemnisation de l'assurance Groupama s'élève à la somme de 4 513.51 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
033-213302037-20200715-CR-200710-AU
Date de télétransmission : 11/08/2020
Date de réception préfecture : 11/08/2020

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juillet 2020

Décision n° 46 du 30 juin 2020

Contrat de location d'un appartement saisonnier – 67 rue du sergent Louchart

Considérant que dans le cadre de l'installation du Docteur AHMED YAHIA Madjid, il a été convenu qu'un appartement serait mis à disposition jusqu'au 31 janvier 2021,

Considérant qu'il avait été convenu que le Docteur AHMED YAHIA Madjid serait logé dans les locaux de la gendarmerie à « Contaut » jusqu'à l'annonce de l'arrivée des effectifs de la Gendarmerie à compter de mi-juin,

Considérant qu'un appartement sis 67 rue du sergent Louchart est disponible pour la saison estivale. Cette habitation peut être mise à disposition du Docteur AHMED YAHIA Madjid pour une durée de 71 jours, à compter du 22 juin 2020 et ce jusqu'au 31 août inclus.

Il est décidé de signer un contrat de location saisonnière avec Monsieur et Madame ROQUES en vue de l'hébergement du Docteur AHMED YAHIA Madjid.

Il a été convenu que le montant de la location saisonnière 2020 est fixé à 3 300 € pour la période du 22 juin au 31 août 2020 inclus.

Décision n° 47 du 30 juin 2020

Travaux réhabilitation du Château d'eau – Avenant n° 1

Considérant la décision n° 2019/66 du 12 septembre 2019 relative à l'attribution du marché des travaux de réhabilitation du château d'eau à la société FREYSSINET France,

Considérant la nécessité de la mise en place d'un détecteur anti-intrusion sur la trappe d'accès à la cuve.

Il est décidé de signer l'avenant n° 1 de la Société FREYSSINET France – Région Sud-Ouest – 31150 LESPINASSE – modifiant le marché comme suit :

➤ montant initial du marché :	218 911.50 €
➤ montant traitement esthétique (PSE)	29 239.00 €
➤ fourniture et pose d'un détecteur anti-intrusion	+ 320.00 €
➤ portant le montant HT du marché à	248 470.50 €

Décision n° 48 du 30 juin 2020

Travaux refoulement des eaux usées « la Matouse » - Contrat de maîtrise d'œuvre - Avenant 1

Considérant la décision n° 2018/80 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 14 210 € à la Société SUEZ Consulting SAFEGE correspondant à un estimatif des travaux de 225 000 € HT pour les tranches ferme et optionnelle,

Considérant la nécessité de réajuster le montant des honoraires du contrat de maîtrise d'œuvre avant l'engagement de la tranche conditionnelle,

Il est décidé de signer l'avenant n° 1 avec la société SAFEGE de SAINT MEDARD EN JALLES correspondant à la plus-value du montant de la maîtrise d'œuvre pour les missions « VISA-DET-AOR » pour 3 850 € HT.

Le nouveau montant total du marché de maîtrise d'œuvre s'élève donc dorénavant à 18 060.00 € HT.

Accusé de réception en préfecture 033-213302037-20200715-CR-200710-AU Date de télétransmission : 11/08/2020 Date de réception préfecture : 11/08/2020
--

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juillet 2020

Décision n° 49 du 6 juillet 2020

Indemnité de sinistre – dommage sur lampadaire suite à la tempête AMELIE

Considérant la déclaration de sinistre en date du 03 novembre 2019, concernant des dommages constatés sur un lampadaire à Hourtin port suite à la tempête Amélie,

Considérant les devis de YESS ELECTRIQUE et de REXEL pour un montant total de 4 408.02 € TTC,

Il est décidé d'accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 4 236.30 € couvrant la totalité des factures.

Décision n° 50 du 6 juillet 2020

Contrat d'entretien saisonnier des sanitaires publics

Considérant le choix de la Commune de faire externaliser un des nettoyages journaliers des sanitaires publics pendant la saison estivale 2020 - période du 4 juillet 2020 au 30 août 2020,

Considérant la réalisation de cette prestation en 2019 par la société Médoc Services Nettoyage,

Il est décidé de valider le devis de la société MEDOC SERVICES NETTOYAGE - LAMARQUE, pour un montant total de 5 640.50 € HT correspondant à la prestation suivante :

- ✓ nettoyage et désinfection des sanitaires publics tous les soirs à partir de 18 heures, 7 jours sur 7,
- ✓ période du 4 juillet au 30 août, sur les 7 sites :
 - au bourg à côté de la pétanque,
 - Hourtin-port : île aux enfants (à côté du château fort),
 - Hourtin-port : parking sud (à proximité du manège),
 - Contaut sur parking,
 - Piqueyrot : (poste MNS),
 - Hourtin-plage (à côté du restaurant « Le Surf »),
 - Hourtin-plage (parking paysager sud).

---°0°---

Dossier 1

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Président : Jean-Marc SIGNORET

Considérant qu'à l'occasion des élections des sénateurs le 27 septembre prochain, les conseils municipaux de toutes les communes du département de la Gironde sont convoqués le vendredi 10 juillet 2020 afin d'élire et désigner leurs délégués et suppléants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'élire

- ✚ 15 délégués titulaires,
- ✚ 5 délégués suppléants.

Considérant l'appel à candidatures,

Accusé de réception en préfecture 033-213302037-20200715-CR-200710-AU Date de télétransmission : 11/08/2020 Date de réception préfecture : 11/08/2020
--

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juillet 2020

Considérant qu'une seule liste a été déposée respectant l'alternance d'un candidat de chaque sexe,

Les opérations électorales se sont déroulées et le scrutin a été déclaré clos. Il a été ensuite procédé au dépouillement.

Les candidats suivants ont été proclamés élus, à savoir :

✦ **délégués titulaires :**

Jean-Marc SIGNORET
Catherine GIANNORSI
Stéphane MARGALEF
Laurence RAMBAUD
Jean-Claude PEINTRE
Françoise REYNET
Denis SERROR
Christiane SANCHEZ FLORES
Pierre CAPDEVIELLE
Céline RÉMY
Patrick GRELLETY
Dominique CHABAS
Christelle MATHÉ
Pascal ABIVEN
Frédéric VEYRADIER

✦ **délégués suppléants :**

David BRÉCHAND
Karine FORGERON
Guillaume LEFRANS
Adeline MARCANDELLA
Florent VIDAL

Dossier 2

Fonds Départemental d'aide à l'équipement des communes – exercice 2020 – demande de subvention

Rapporteur : Jean-Marc SIGNORET

Considérant le projet de changement intégral des menuiseries en aluminium thermolaqué de la grange aux jeux avec vitrage simple est susceptible d'être éligible,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes sur l'opération dénommée « menuiseries Grange aux Jeux »,
- **DE VALIDER** le plan de financement suivant sur la base de l'estimatif :

Accusé de réception en préfecture 033-213302037-20200715-CR-200710-AU Date de télétransmission : 11/08/2020 Date de réception préfecture : 11/08/2020
--

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juillet 2020

➤ Conseil Départemental de la Gironde :	21 017.00 €
➤ Commune de HOURTIN :	6 465.00 €
☞ TOTAL des opérations HT :	<u>27 482.00€</u>

Dossier 3

Projet de restructuration de l'Avenue du Lac (D4) – T01 – demande de subvention – plan de financement
Rapporteur : Jean-Marc SIGNORET

Considérant que l'Avenue du Lac/D4 (entre la passe de Bécassine et la rue de la Gare) bénéficiera de travaux sur les réseaux humides (AEP, EU et EP) mais également de l'aménagement de la voirie avec partage des espaces publics favorisant les déplacements doux (voie mixte partagée entre les cyclistes et les piétons) délimitée par un espace vert,

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre des travaux « voirie et sécurité » et est susceptible de bénéficier d'une aide financière du DEPARTEMENT de la GIRONDE – dispositif « soutien au report modal »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 « abstention » : M. C. BIROT), décide de :

- **VALIDER** le plan de financement suivant sur la base de l'estimatif :

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE	Plafond dépenses éligibles : 500 000 € x 30 % x 0.86	129 000.00 €
COMMUNE DE HOURTIN	emprunt	779 312.50 €
<u>TOTAL HT</u>	<u>100 %</u>	<u>908 312.50 €</u>

Dossier 4

Projet de restructuration de la rue de la Côte d'Argent (RD 101 E) – demande de subvention – plan de financement

Rapporteur : Jean-Marc SIGNORET

Considérant que la Rue de la Côte d'Argent/D101E1 (entre la Place de l'Eglise et la rue de la Gare) bénéficiera de travaux d'aménagement de voirie avec création de trottoirs, d'espaces partagés ou de voies vertes et renouvellement de collecteurs d'eau pluviale défectueux avec création de nouveaux collecteurs,

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre des travaux « voirie et sécurité – travaux en lien avec des routes départementales » et est susceptible de bénéficier d'une aide financière du DEPARTEMENT de la GIRONDE au titre « bordures et caniveaux, assainissement pluvial »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 « abstention » : M. C. BIROT), décide de :

- **VALIDER** le plan de financement suivant sur la base de l'estimatif :

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE	Plafond dépenses éligibles : 100 000 € x 30 % x 0.86 (CDS)	25 800.00 €
COMMUNE DE HOURTIN	Emprunt	70 508.90 €
<u>TOTAL HT</u>	<u>100 %</u>	<u>96 308.90 €</u>

Accusé de réception en préfecture
033-213302037-20200715-CR-200710-AU
Date de télétransmission : 11/08/2020
Date de réception préfecture : 11/08/2020

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juillet 2020

Dossier 5

Projet de giratoire sur rue de la Côte d'Argent (D 101 E) – plan de financement

Rapporteur : Jean-Marc SIGNORET

Considérant la volonté de réaliser un giratoire sur la rue de la Côte d'Argent (D 101 E) à l'intersection de la rue de la Gare pour un montant estimatif de 140 691.00 € HT pour un démarrage des travaux pendant la période hivernale afin que celui-ci soit achevé pour le début de la saison estivale 2021,

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre des travaux « voirie et sécurité – carrefour en zone agglomérée » et est susceptible de bénéficier d'une aide financière du DEPARTEMENT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (2 « abstentions » : M. C. BIROT- Mme C. MORIZE), décide de :

- **VALIDER** le plan de financement suivant sur la base de l'estimatif :

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE	Plafond dépenses éligibles x 40 % x 0.86 (CDS)	7 740.00 €
COMMUNE DE HOURTIN	Auto-financement	4 000.00 €
COMMUNE DE HOURTIN	Emprunt	128 951.00 €
<u>TOTAL HT</u>	<u>100 %</u>	<u>140 691.00 €</u>

La séance est levée à 20 heures 15

La Secrétaire de séance,

Christelle MATHÉ

Fait à HOURTIN, le 15 juillet 2020

Le Maire,

Jean-Marc SIGNORET

Accusé de réception en préfecture
033-213302037-20200715-CR-200710-AU
Date de télétransmission : 11/08/2020
Date de réception préfecture : 11/08/2020